

alimentaire, ainsi que le soutien et la garde des enfants ont peut-être un sens très différent de celui que vous connaissez. Vérifiez si les libertés auxquelles vous avez droit au Canada existent dans la culture de votre futur époux. Dans de nombreux pays, le mari a le droit d'interdire à sa femme et à ses enfants de voyager, et de les empêcher de revenir au Canada. Si vous n'êtes pas bien informée avant de partir, vous risquez d'avoir de graves ennuis plus tard.

- N'abandonnez jamais votre emploi et ne vendez jamais votre maison ni vos possessions en prévision d'une union qui pourrait ne jamais se concrétiser ou que vous pourriez regretter plus tard.
- Si vous rencontrez votre éventuel partenaire pour la première fois, assurez-vous que la rencontre ait lieu dans un endroit public, comme un restaurant ou un café. Comme précaution supplémentaire, laissez une note dans votre chambre indiquant le nom de la personne que vous prévoyez rencontrer et le lieu de la rencontre.

- Prenez le temps de faire connaissance avec votre partenaire potentiel et sa famille. Ne vous laissez pas entraîner dans un mariage hâtif. Revenez au Canada avant de prendre votre décision.
- Ne divulguez aucun renseignement sur votre situation financière personnelle ou sur la façon d'accéder à vos comptes bancaires.
- Préparez une stratégie de sortie. Conservez soigneusement votre billet d'avion pour revenir au Canada, ou suffisamment d'argent pour en acheter un et, surtout, votre passeport canadien.
- Si l'on tente de vous entraîner dans un mariage par l'enlèvement, le harcèlement, le chantage affectif ou toute autre forme de menace, rappelez-vous que le mariage forcé constitue une violation des droits de la personne en vertu du droit international. Si vous êtes victime de violence conjugale (violence physique, isolement forcé ou confiscation de votre passeport ou de votre argent), signalez-le aux